

DÉPARTEMENT

Haute-Saône

DÉSIGNATION DE L'EPCI :

Élection du président et
des vice-présidents

ARRONDISSEMENT

Vesoul

Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Effectif légal
du conseil communautaire

39

Nombre de conseillers en exercice

39

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'Avril à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211- 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case, et indiquer entre parenthèses la commune qu'ils représentent) :

Sébastien THOMAS (Authoison) <i>Suppléant de Jérémie DENOIX</i>	Claire CASTALAN (Dampierre-sur-Linotte)	Sabrina FLEUROT (Neurey-lès-la-Demie)
Nicolas PELCY (La Barre)	Denis PAGEAUX (Échenoz-le-Sec)	Adeline MOINE (Neurey-lès-la-Demie)
Christophe GRANGEOT (Beaumotte-Aubertans)	Matthieu GANNARD (Filain)	Jean-Paul RIVIERE (Ormenans)
Rachel BORGIO (Beaumotte-Aubertans)	Christophe BOICHOT (Fontenois-lès-Montbozon) <i>suppléant d'Edwige EME</i>	Michel CISLAGHI (Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers)
Christian DESTRAZ (Beaumotte-Aubertans)	Serge SADOWSKI (Larians-Munans)	Christian MOREL (Thieffrans)
Estelle GOUX (Besnans)	Guillaume BLONDEL-GABORIEAU (Loulans-Verchamp)	Dimitri GURI (Thiénans)
Fabrice SOMMER (Bouhans-lès-Montbozon)	Florence LONGERON (Loulans-Verchamp)	Frédéric GUILLAUME (Vallerois-Lorioz)
Etienne MOUGIN (Cenans)	Fabrice SCHUMACHER (Le Magnoray)	Catherine DERIOT (Vallerois-Lorioz)
Yohann SUCHET (Chassey-lès-Montbozon)	Pascal MARILLY (Maussans)	Didier VITREY (Vellefaux)
Pascal CLOCHEY (Cognières)	Michel VUILLERMINAZ (Montbozon)	Marie-Claude MOUGIN (Villers-Pater)
Frédéric WEBER (Dampierre-sur-Linotte)	Corinne URLACHER (Montbozon)	Jean-Claude ABRECHT (Vy-lès-Filain)
Hubert BRUN ((Dampierre-sur-Linotte)	Emmanuel TRIMAILLE (Montbozon)	
Agnès FIGARD (Dampierre-sur-Linotte)		

Absents (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case, et indiquer entre parenthèses la commune qu'ils représentent. Préciser s'ils sont excusés. Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires. Les suppléants ne doivent pas être mentionnés) :

Edwige EME, excusée (Fontenois-lès-Montbozon)		
Jérémie DENOIX, excusé (Authoison)		
Pierre-Henri FERBER, excusé (La Demie)		
Fabrice ROCHE, excusé (Vellefaux)		
Florence NONNOTTE , excusée (Vellefaux)		

Procuration(s)

Monsieur Fabrice ROCHE (Vellefaux) a donné pouvoir à Didier VITREY (Vellefaux)

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DESTRAZ, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'art. L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean-Claude ABRECHT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 39 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote:

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Monsieur	Nicolas PELCY
Madame	Corinne URLACHER

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	31
f. Majorité absolue ¹	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EME Edwige	1	Un
FLEUROT Sabrina	30	Trente

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

2.7. Proclamation de l'élection du président

Madame Sabrina FLEUROT a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Sabrina FLEUROT élue présidente, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7. Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit 8 vice-présidents, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à quatre (4) le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à six (6)

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	32
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRIMAILLE Emmanuel	1	un
WEBER Frédéric	31	Trente et un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Frédéric WEBER a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	32
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLONDEL-GABORIEAU Guillaume	32	Trente-deux

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Guillaume BLONDEL-GABORIEAU a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	28
f. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAGEAUX Denis	27	Vingt-sept
TRIMAILLE Emmanuel	1	Un

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin.

Sans objet

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Denis PAGEAUX a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	28
f. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRIMAILLE Emmanuel	2	Deux
VUILLERMINAZ Michel	26	Vingt-six

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Michel VUILLERMINAZ a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

4. Élection des autres membres du Bureau

Il a été rappelé que les autres membres du bureau sont élus en application de l'article L.5211-10 du CGCT

4.1. Élection d'un premier conseiller communautaire membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	33
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ABRECHT Jean-Claude	32	Trente-deux
TRIMAILLE Emmanuel	1	Un

4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

4.1.4. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau

Monsieur Jean-Claude ABRECHT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection d'un deuxième conseiller communautaire, membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	34
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VITREY Didier	34	Trente-quatre

4.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

4.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

4.2.4. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau

Monsieur Didier VITREY a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.3. Élection d'un troisième conseiller communautaire, membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	33
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIVIERE Jean-Paul	33	Trente-trois

4.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

4.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

4.3.4. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau

Monsieur Jean-Paul RIVIERE a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.4. Élection d'un quatrième conseiller communautaire, membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	33
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GANNARD Matthieu	32	Trente-deux
TRIMAILLE Emmanuel	1	Un

4.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

4.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

4.4.4. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau

Monsieur Matthieu GANNARD a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.5. Élection d'un cinquième conseiller communautaire, membre du bureau

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	35
f. Majorité absolue ⁴	18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOUGIN Etienne	34	Trente-quatre
TRIMAILLE Emmanuel	1	Un

4.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

4.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

4.5.4. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau

Monsieur Etienne MOUGIN a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.6. Élection d'un sixième conseiller communautaire, membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	37
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	33
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRANGEOT Christophe	30	Trente
TRIMAILLE Emmanuel	3	Trois

4.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

Sans objet

4.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin

Sans objet

4.6.4. Proclamation de l'élection d'un membre du bureau

Monsieur Christophe GRANGEOT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ²

Néant

² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

